

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.127

L'An deux Mille Treize, le 28 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 21 juin 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 juin 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, Mme MAIRE, Mme MONJOIN, M. PAVON, M. PRUDENCIO, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. LABIA représenté par M. QUENTIN
Mme LEFEBVRE représentée par Mme BARRAUD DUCHERON
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD
M. MERLE représenté par M. DENIS
M. REVOLAT représenté par Mme WILLMANN
M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme DESCHANP

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2012

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE : UNANIMITE

L'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le maire doit présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport comprend, conformément aux articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indicateurs techniques et financiers, ainsi que la note établie par l'agence de l'eau Adour Garonne sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le rapport annuel de l'exercice 2012,
- Après examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, pour l'exercice 2012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 juillet 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD



GéTUDES
CONSULTANTS



17

Ville de ROYAN

Service public de l'eau potable

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

**EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2224-5 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**



Exercice
2012



RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « *le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.* »

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

- Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.
- Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 - art.4

Est jointe également la note d'information de l'agence de l'eau (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

La Ville de Royan assure la compétence eau potable pour l'ensemble de son territoire.

Le mode de gestion est la délégation de service public (DSP) par affermage.

Depuis le 1^{er} janvier 2010 le délégataire est Royan Eau et Environnement – R2E (société dédiée constituée par VEOLIA EAU CGE) en application d'un contrat ayant pris effet à cette date, pour une durée de 12 ans. L'échéance normale du contrat est le 31 décembre 2021.

La Ville de Royan a délibéré le 4 janvier 2013 en faveur de la modification des statuts de la CARA pour la prise de compétence optionnelle "eau potable".

RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

Il n'y a pas eu d'avenant en 2012.

Le nouveau règlement de service a été adopté début 2013, il prévoit la possibilité d'installer des modules permettant le relevé à distance de la consommation, équipement à la demande et aux frais de l'abonné (54,74€ HT).

En outre, les modalités de la loi 2013-312 traitant entre autres des coupures d'eau peuvent impliquer la nécessité d'actualiser le règlement de service.



CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la distribution d'eau (Annexes aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3).

1. Caractérisation technique du service

Estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales

Population totale (INSEE 2010)	Population municipale : 17 946 Population comptée à part : 728
Nombre d'abonnés	17 680
Volumes facturés aux abonnés (m ³)	1 484 788
Volumes produits (m ³)	4 820 405
Volumes importés (m ³)	0
Volumes exportés (m ³)	2 727 687

Volumes produits, nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débit nominal	Volume prélevé	Volume produit
Chauvignac	Eau souterraine	19 200 m ³ /j	909 597 m ³ 1 261 411 en 2011	
La Bourgeoisie	Eau souterraine	12 000 m ³ /j	2 783 198 m ³ 2 221 044 en 2011	
Marché de Gros	Eau souterraine	4 320 m ³ /j	367 611 m ³ 538 865 en 2011	
St Pierre	Eau souterraine	5 520 m ³ /j	771 160 m ³ 675 312 en 2011	
Arces	Eau souterraine	En secours		
TOTAL =			4 831 566 m³ 4 696 632 en 2011	4 820 405 m³ 4 643 727 en 2011

Les volumes mis en distribution proviennent prioritairement de ces quatre ressources du service.

La ressource de Chauvignac a fait l'objet d'une installation temporaire de traitement de la turbidité implantée sur la commune de Barzan ; un appel d'offres pour la construction d'une station définitive est en cours.



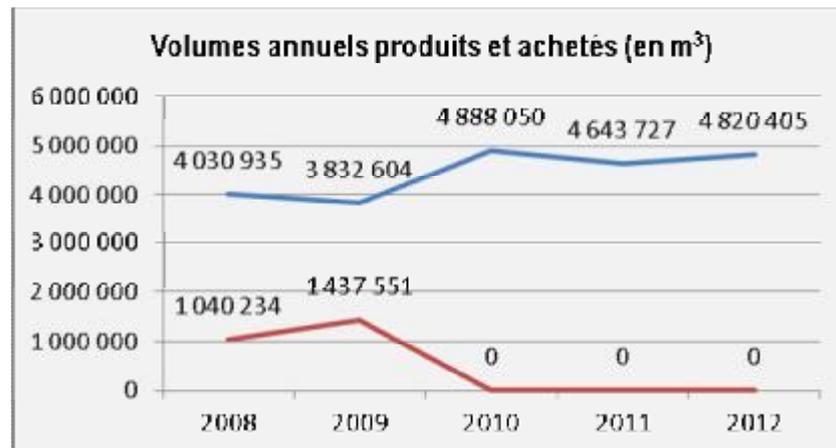
Station de traitement temporaire des eaux de Chauvignac



Forage d'Arces



Volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable



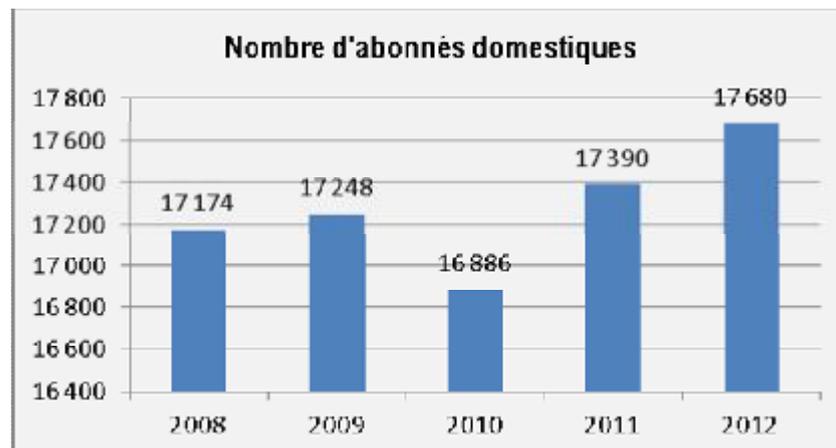
— volumes produits en m³ - — volumes achetés en m³

Commentaire : les volumes produits par les installations de la Ville se situent dans la continuité des volumes prélevés en 2010 et 2011, avec quelques variations d'une ressource à une autre. Les deux principales ressources sollicitées restent Chauvignac et Bourgeoisie 1 (filtration sur charbon).

A noter le maintien à l'arrêt de Bourgeoisie 2 et la non-utilisation du forage de secours à Arces, mis en service en 2012 (voir plus haut).

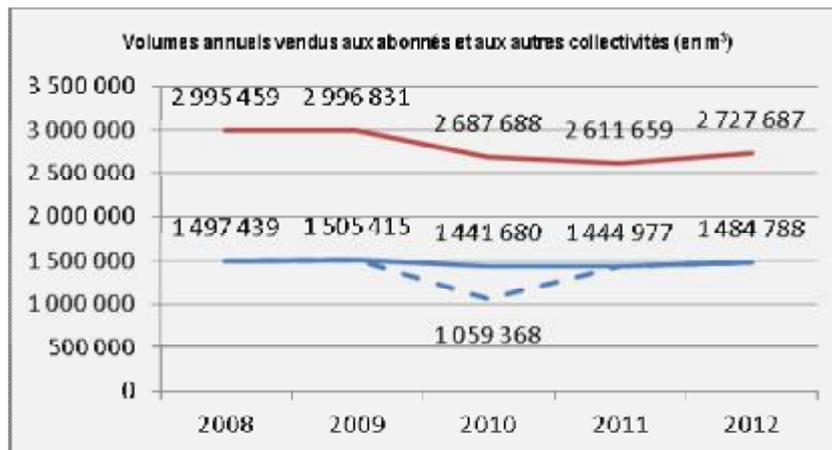
Nombre d'abonnements et volumes vendus au cours de l'exercice

Le graphique suivant montre l'évolution du nombre d'abonnés au service d'eau potable :



Commentaire : il est rappelé que la donnée 2010 est erronée en raison d'imprécisions temporaires du fichier des abonnés lors du changement de délégataire.

Le graphique suivant montre l'évolution du nombre de mètres-cubes vendus :



— volumes vendus aux abonnés du service en m³
— volumes vendus aux autres collectivités en m³

Commentaire : les volumes facturés et le nombre d'abonnés augmentent en 2012 mais la consommation moyenne par usager reste stable ($\approx 83\text{m}^3$).

Les volumes vendus aux collectivités voisines repartent à la hausse sans atteindre toutefois le niveau d'avant la renégociation du contrat.

Les conventions de vente d'eau aux collectivités voisines ont toutes été régularisées courant 2011 et 2012.

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le tableau présenté dans cette rubrique affiche, sur plusieurs années, l'évolution du linéaire des canalisations du service avec le détail par type : refoulement, distribution.

	2011	2012
Longueur totale (km)	219,7	220,2
Refoulement (ml)	<i>Pas de détail</i>	<i>Pas de détail</i>
Distribution (ml)	219 704	220 162

Commentaire : le rapport du délégataire mentionne 500 m d'extension de réseau supplémentaire réalisée à la charge de la collectivité (conduite de refoulement en provenance du forage d'Arces, suite à sa mise en service).



2. Tarification de l'eau et recettes du service

Présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

type de tarification	Binôme : part fixe + part variable par mètre cube
fréquence de facturation	Semestrielle ; relevé des compteurs de juin à aout
délibération sur les tarifs	4 janvier 2010
frais d'accès au service	27,27 € HT - règlement du service

Le tableau suivant présente l'évolution pluriannuelle de la facture d'eau. Le niveau de détail du tableau a pour objectif de présenter chaque composante d'une facture de 120 m³ payée par l'abonné.

Le tableau est complété par l'indication de l'évolution d'une année sur l'autre et sur la part, en euros TTC de la partie fixe de la facture.

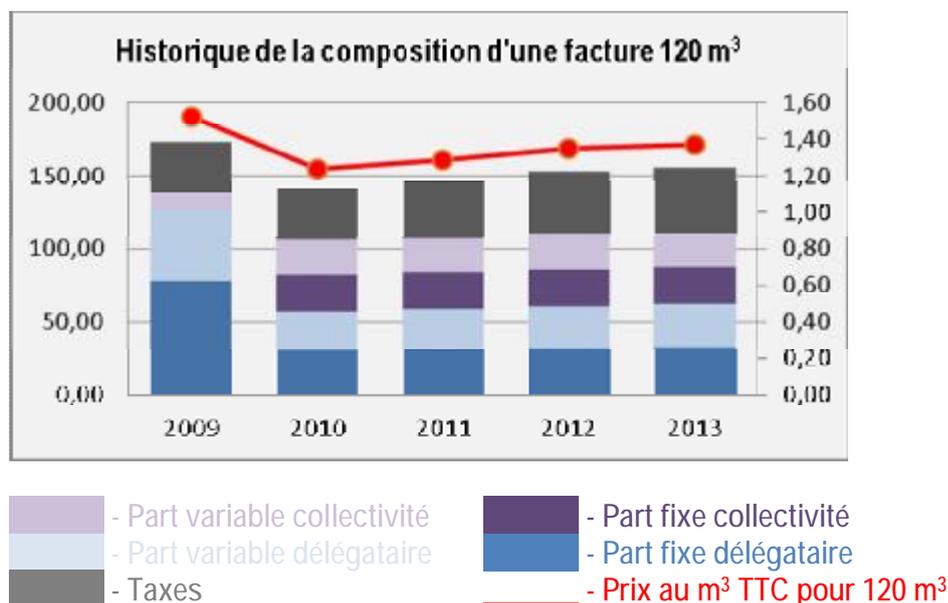
	Facture 2009	Facture 2010	Facture 2011	Facture 2012	Facture 2013
Part du délégataire					
Délégataire : part fixe	77,90	30,14	31,04	32,14	32,88
Délégataire : part / m ³	0,4002	0,2232	0,2299	0,2380	0,2435
Part de la collectivité					
Collectivité : part fixe	0,00	25,00	25,00	25,00	25,00
Collectivité : part / m ³	0,1021	0,200	0,200	0,200	0,200
Taxes et redevances					
Agence de l'Eau / m ³	0,223	0,223	0,255	0,290	0,300
Agence de l'Eau / m ³	0,0667	0,0667	0,0667	0,0680	0,0720
Facture					
Total HT pour 120 m ³	172,94	140,69	146,23	153,02	155,74
TVA	9,51	7,74	8,04	8,42	8,57
Total TTC pour 120 m ³	182,45	148,43	154,27	161,44	164,31
Évolution n / n-1		-18,6%	+ 3,9%	+ 4,6%	+ 1,8%
Dont partie fixe en € TTC	82,18	58,17	59,12	60,28	61,06
Prix TTC au m ³	1,52	1,24	1,29	1,35	1,37

Commentaire : la facture globale (hors assainissement) augmente entre 2012 et 2013 en raison de l'actualisation contractuelle des tarifs de R2E (+ 2,3%) et de l'évolution de la redevance de l'Agence de l'Eau décidée par celle-ci (+ 2,4% pour la première redevance et + 5,9% pour la seconde).

Il est rappelé qu'il a été fait le choix d'une facturation distincte de l'eau potable (gérée par la Ville) et de l'assainissement collectif (compétence communautaire), pouvant induire un risque d'incompréhension pour les abonnés.



Une réflexion sur le retour à une facture commune eau + assainissement pourra être menée à l'issue de l'éventuel transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique.



Montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau

ainsi que des autres recettes d'exploitation provenant notamment des ventes d'eau à d'autres services publics d'eau potable et de contributions exceptionnelles du budget général

Les montants présentés ci-dessous sont ceux perçus, d'une part par le Délégataire au titre de l'exécution de sa mission et des travaux annexes, et d'autre part par la Collectivité au titre de la redevance :

	Recettes 2011	Recettes 2012
Produits nets pour le Délégataire	Exploitation : 1 266 308 € Travaux : 96 990 € Autres : 111 033 €	Exploitation : 1 350 260 € Travaux : 152 263 € Autres : 110 546 €
Produits nets pour la Collectivité	Redevances : 762 116 €	Redevances : 798 395 € Amort. subventions : 46 720 € Autres : 17 442 €

« *Exploitation* » : recettes issues de la vente d'eau

« *Travaux* » : recette du Délégataire issues des travaux en application du bordereau contractuel, dont principalement les nouveaux branchements

« *Autres* » : autres recettes dont en particulier celles provenant de l'application du règlement du service (frais d'ouverture ou fermeture, gestion des impayés ...)

« *Amortissement des subventions* » : recettes de la section d'investissements des comptes administratifs



Commentaire : les recettes affichées dans le compte de résultats annuel 2012 pour le délégataire (vente aux abonnés et aux collectivités voisines) et la ville de Royan sont cohérentes par rapport aux estimations des recettes théoriques.

3. Indicateurs de performance

Données relatives à la qualité des eaux distribuées

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000habitants ou produit plus de 1000m3/j.

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nb de prélèvements réalisés} - \text{nb de prélèvements NC}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Ce tableau présente une synthèse de la conformité des analyses obligatoires d'eau potable (ARS).

	2010	2011	2012
Indice de conformité microbiologique	100 %	100 %	97% 3 NC sur 98 bilans
Indice de conformité physico-chimique	98 %	100 %	99% 1 NC sur 101 bilans

Commentaire :sur l'eau distribuée les paramètres ayant déclenché les non conformités par rapport aux limites de qualités sont : E. coli, entérocoques intestinaux, nickel et plomb, avec une valeur substantiellement supérieure au seuil de qualité concernant la présence d'E. coli et de nickel.

Lors d'une analyse effectuée par le délégataire, le paramètre déséthylatrazine était en limite de qualité mais lors des contrôles sanitaires la situation était redevenue normale.

Les non-conformités par rapport aux références de qualité sont liées à la présence de bactéries et de spores sulfite-réducteurs, de bactéries coliformes, à l'équilibre Calco-carbonique (0.1.2.3.4) et également à de l'eau turbide.

Plus précisément la répartition des non-conformités est la suivante :

Date	Paramètre	Valeur / limite	Production
20/12/2012	Bactéries sulfite	1 / 0	Bourgeoisie 1
24/07/2012	Bactéries sulfite Coliformes	3/0 1/0	Chauvignac
08/08/2012	Bactéries sulfite Coliformes E. Coli	3 / 0 100 / 0 100 / 0	Chauvignac
14/09/2012	Bactéries sulfite	16 / 0	Chauvignac
19/10/2012	Entérocoques fécaux	3 / 0	ZD Royan

Pour information, les résultats du contrôle sanitaire sur la ressource sont conformes.



Le délégataire attire l'attention de la collectivité sur la possible présence de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans l'eau distribuée. En cause, le transfert de ce composé à partir des canalisations en PVC fabriquées avant 1980. De par ses caractéristiques patrimoniales, important linéaire en PVC et âge des canalisations, le réseau de la ville de Royan fait partie des sites susceptibles d'être concernés par ce phénomène. R2E indique que des recherches seront effectuées sur ce paramètre en 2013.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance et de gestion des informations sur le réseau et les ouvrages.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	
20	mise à jour du plan au moins annuelle	20
<i>Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :</i>		
+10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10
+10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	
+10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10
+10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	
+10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10
+10	existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10
+10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	
+10	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	
Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.		

indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable = 60%

Commentaire : la mise en œuvre d'un SIG par R2E en relation avec la gestion patrimoniale permettra d'améliorer cet indicateur.



Les indicateurs de performance du réseau :

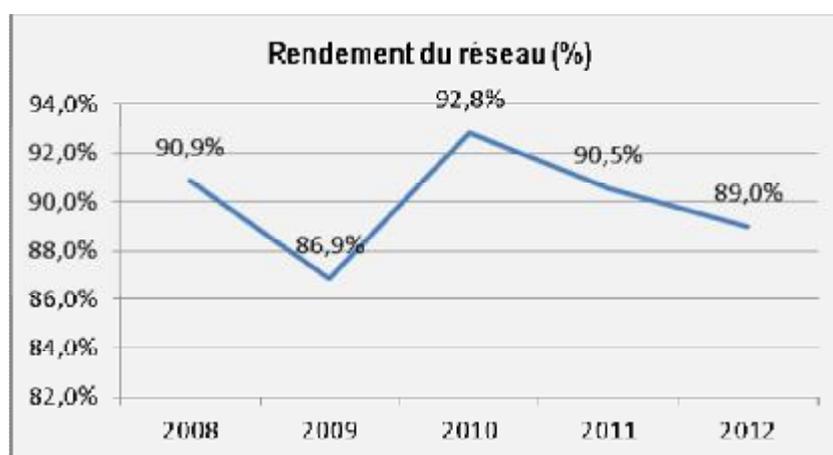
L'étanchéité du réseau est évaluée au travers de deux types d'indicateurs : le rendement de réseau exprimé en pourcentage (il doit être le plus élevé possible) et l'indice linéaire exprimé en mètre-cube par kilomètre de canalisation et par jour (il doit être le plus faible possible).

Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau s'intéresse à la part des volumes introduits dans le réseau qui est effectivement consommée par les abonnés ou bien vendue à un autre service.

Cet indicateur illustre l'impact de la politique de lutte contre les pertes d'eau dans le réseau.

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_{\text{abonnés}} + V_{\text{gros}} + V_{\text{techniques}}}{V_{\text{produit}} + V_{\text{achetés}}} \times 100$$



Commentaire : nous rappelons que rendement de réseau est un indicateur qui manque de pertinence pour la Ville de Royan en raison de l'incidence majeure, dans la formule de calcul, des ventes d'eau aux collectivités voisines.

Le Délégué n'a aucun mal à maintenir un niveau supérieur à ses engagements contractuels (85% - article 18.1 du contrat) malgré la dégradation de cet indicateur. La période de gel de février 2012 aurait provoqué une augmentation significative des fuites sur le réseau estimées à 31 170 m³ pour les seuls mois de février et mars (+117 %) ce qui explique partiellement la détérioration de ces indicateurs (voir annexe du RAD 2012 p 69).

Indice linéaire des volumes non comptés et indice linéaire de pertes en réseau en m³/km/jour

Indice linéaire des volumes non comptés : volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

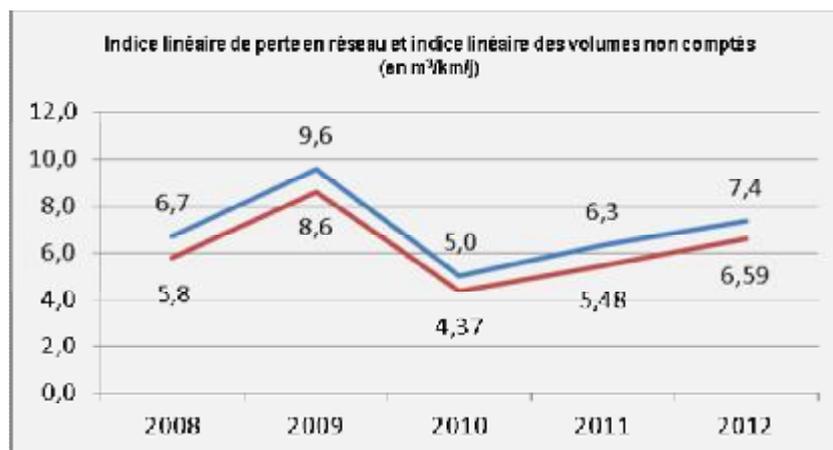
Cet indice permet d'appréhender l'efficacité de la gestion du réseau (comptage chez les abonnés...). Il est exprimé en m³/km/jour

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_{\text{mis en distribution}} - V_{\text{comptabilisé}}}{365 \text{ j} \times \text{linéaire du réseau en km}}$$



Indice linéaire de pertes en réseau : volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur reflète principalement la politique de maintenance et de renouvellement du réseau. Il est exprimé en m³/km/jour.

$$\text{indice linéaire de pertes} = \frac{V_{\text{mise en distribution}} - V_{\text{consommé autorisé}}}{365 \text{ j} \times \text{linéaire du réseau en km}}$$



— indice linéaire de volumes non comptés
— indice linéaire de perte

Commentaire : l'indice linéaire de perte (ILP) est l'indicateur le plus pertinent pour le réseau de la Ville de Royan ; il se dégrade depuis 2010. Le résultat du calcul de GETUDES Consultants est légèrement plus défavorable que celui présenté par R2E dans son rapport annuel 2012 (ILP R2E = 6,27).

L'ILP n'est pas conforme aux obligations contractuelles (article 18.2). La pénalité applicable est définie à l'article 50 : 100 € HT actualisés par dixième de point d'insuffisance, par rapport à une référence de 4,4 m³/km/j.

A noter que le Délégué s'est engagé à un ILP de 3,7 m³/km/j à partir de 2016.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur en % donne une évaluation de la proportion de renouvellement des canalisations d'eau potable ; les données devant porter sur 5 années cumulées

$$\text{taux moyen de renouvellement} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 \times \text{linéaire moyen du réseau}} \times 100$$

Taux évalué à 0,6 %



Commentaire : les données concernant le renouvellement de réseau sont disponibles de façon détaillée sur les trois dernières années.

Protection de la ressource en eau

La protection des ressources en eau (captage, forage...) est soumise au respect d'une procédure précise. En fonction de l'avancement de cette procédure, on détermine un indice selon le barème suivant :

0 % : aucune action ;

20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;

50 % : dossier déposé en préfecture

60 % : arrêté préfectoral ;

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services ou de l'utilisation de plusieurs ressources, l'indicateur est calculé en pondérant l'indice de chaque ressource à l'aide des volumes qui lui sont liés.

indice d'avancement de la protection de la ressource en eau La Bourgeoise : 60%
indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Marché de Gros : 60%
indice d'avancement de la protection de la ressource en eau St Pierre : 60%
indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Chauvignac : 60%

Commentaire : les arrêtés d'autorisation de La Bourgeoise, du Marché de Gros et de St Pierre datent de juillet 2010.

Nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés

	2010	2011	2012
nb branchements total	17 303	17 378	17 470
brcht en plomb (nb initial)	5 109	4 990	3 814
brcht en plomb supprimés	119	1 176	722
% brcht supprimés	2,3%	23,6%	18,9%
brcht en plomb restants	4 990	3 814	3 092
% de brcht en plomb	28,8%	21,9%	17,7%

Commentaire : le rapport du délégataire précise que sur les 722 branchements en plomb supprimés en 2012, 326 ont été renouvelés à la charge de R2E et 396 dans le cadre du marché à bon de commande.

Le compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2012 rappelle l'engagement de R2E de remplacer 2500 branchements en plomb à l'échéance 2013.

A la date de rédaction du présent rapport, 487 branchements en plomb ont été renouvelés à fin mai et 73 renouvellements sont prévus courant juin 2013.



4. Financement des investissements

Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Montant des travaux :	1 513 671 € HT
Subvention :	néant
Contribution du budget général :	sans objet

Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette

Encours dette :	1 180 870,55 €
Annuité :	85 072,48 €

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Amortissement :	124 608,88 €
-----------------	--------------

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

Les projets relatifs à la gestion du service :

- Poursuivre la recherche d'une solution aux problèmes de corrosion des canalisations et des filtres de la station de la Bourgeoisie
- Mettre en place la gestion patrimoniale
- Finaliser les investissements contractuels
- Profiter du renouvellement de la pompe du forage du Marché de Gros pour réaliser un diagnostic de l'installation
- Outre les propositions du délégataire ci-dessous concernant le réservoir de St Pierre, prévoir le traitement des épaufrures sur la tour et la cuve

Le procès verbal de la réunion du 10 septembre 2012, concernant la présentation du RAD 2011, précise les actions prévues en 2012 :

- certification ISO14001 en octobre 2012 avec un audit Afaq
- certification ISO22000 pour fin 2012
- mise en place d'un observatoire du goût de l'eau avant fin 2012

Les améliorations proposées par le Délégué :

- Réhabilitation du réservoir Belmont et des conduites
- Refaire l'étanchéité au niveau de la paroi en béton de la conduite d'adduction (Marché de Gros) sur la bache Belmont



- Remplacer des résistances de démarrage par des démarreurs / variateurs électroniques à la surpression Belmont ainsi qu'au captage Marché de Gros
- Mettre en place un bac de récupération des eaux des analyseurs au captage de St Pierre
- Refaire l'étanchéité du dessus de la coupole et réhabiliter la vigie du réservoir de St Pierre
- Mise en place d'une passerelle d'accès aux filtres à la Bourgeoisie 1
- Refaire l'étanchéité du toit terrasse du local des pompes à la Bourgeoisie 1
- Refaire la peinture du sous bassement du local des pompes à la Bourgeoisie 1 (voir si décennale) + reprise des fissures
- Réparer l'éclatement du béton de la poutre principale au dessus de la vasque à Chauvignac
- Remplacer la cellule de coupure HT à Chauvignac
- Détruire le bâtiment d'habitation de la bache de Cordouan

Le compte rendu de la réunion du 27 mars 2013 relative au suivi des actions initiées par R2E indique que sont en cours ou à réaliser :

- **modification du règlement de service** pour tenir compte des dégrèvements fuites, des parts fixes et de la gestion des résidences (dernière version transmise le 1^{er} mars 2013) - en attente du retour du document signé à la Ville de Royan
- **unité de traitement temporaire de Chauvignac (UTT)** : remise en eau, lavage des filtres et essais réalisés, prélèvements ARS faits - en attente du retour pour mise en service
- proposition de modification de la convention de vente d'eau de Vaux sur Mer (suppression de l'installation du compteur qui ne servirait qu'en secours) transmise le 10 février 2013 - faire retour du document signé à la Ville de Royan
- faire proposition pour que l'alimentation en eau des WC et des espaces verts de la commune de Pontailiac, actuellement effectué par la CER, soit réalisée par la ville de Royan
- proposition de facturation par lots (3) afin de fluidifier les envois, d'améliorer l'accueil clientèle et d'être proactif notamment en cas de réclamation sur les relevés - en attente de la réponse de la ville
- courrier de mise en demeure concernant les impayés CER (vente en gros du 3^{ème} trimestre) suite à la facturation de bouteilles d'eaux aux collectivités voisines
- devis concernant le traitement au chlore gazeux sur le forage de St Pierre refait en intégrant la charge de renouvellement - commande collectivité faite - en cours de réalisation
- proposer un exemple de courrier d'information à envoyer aux directeurs et proviseurs concernant la réalisation d'une purge des réseaux intérieurs des établissements scolaires avant la rentrée
- dans le cadre du radio relevé, liste des compteurs d'eau transmis à Véolia pour intégration dans l'extranet (sous groupes de 50 compteurs) - en attente des mots de passe
- autorisation d'exploitation provisoire du forage d'Arces signée le 27/07 - clôtures et abords réalisés, travaux électriques en cours - essais prévus début juin
- concernant les problèmes de corrosion à Bourgeoisie : intervention CER et ERM programmées à compter du 22/05 pour une durée de 2 semaines, production Bourgeoisie à 250 m³/h et complément par Chauvignac via l'UTT
- faire un diagnostic de l'installation intérieure du Palais des Congrès pour déterminer le temps de séjour de l'eau qui a un mauvais goût
- certification ISO 14001 et 22000 : audit de renouvellement intégrant le service de Royan - 5 NC mineures relevées, audit complémentaire prévu dans 6 mois



- faire une mise à jour des plans de réseau AEP et transmettre à la CARA - gestion des données informatiques et convention échange de données (application CARA)
- terminer le dispositif de suivi du rendement de réseau : repérage GPS de la conduite fait - mise en place des bornes bleues de repérage et repérer la conduite dans le lotissement d'Arces
- 1ère campagne des Gouteurs d'eau commencée le 7 janvier 2013 - analyse des premiers résultats et communication autour du dossier
- proposer une nouvelle version de la fiche clientèle (graphique et fac simplifié peu lisible) à joindre à la facture de septembre
- intégration des branchements dans le SIG - entreprises adjudicatrices des travaux de renouvellement des conduites et des branchements relancées, en attente du retour
- identification des âges des conduites pour intégration dans le SIG - loi Grenelle 2
- poursuivre le démontage des bornes de lavage (reste 62 sur 180) - les 80 nouvelles sont équipées
- inventaire et mise en conformité des installations existantes avec la mise en place de compteurs généraux (co propriété/collectif) en cours
- poursuivre le remplacement des branchements plomb (reste environ 1700) - consultation pour 550 à 1000 branchements lancée - planning 1er semestre établi et diffusé à la ville de Royan - voir pour possibilité de travailler jusqu'au 30 juin
- individualisation des compteurs d'eau pour les immeubles collectifs non équipés (281 co propriétés identifiées) - 250 courriers envoyés : 5 retours sans suite à donner + 3 individualisations sur des petites résidences
- bordereau de prix modificatif pour intégration de la mise en place d'émetteur sur compteur pour relevé piéton et borne de comptage - délibération de la ville de Royan en même temps que le règlement de service

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

- Poursuite du renouvellement des branchements en plomb

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

nombre de demandes : -
montants des abandons : 146 €

Commentaire : R2E a indiqué lors de la réunion du 10 septembre 2012 que la convention au fonds de solidarité a été conclue en juillet 2012 avec le CG17 (0,20€ par abonné) ; elle s'applique rétroactivement au 1^{er} janvier 2012. Le montant porté au compte de résultats 2012 n'est pas cohérent avec l'ordre de grandeur attendu (environ 3 500 €).



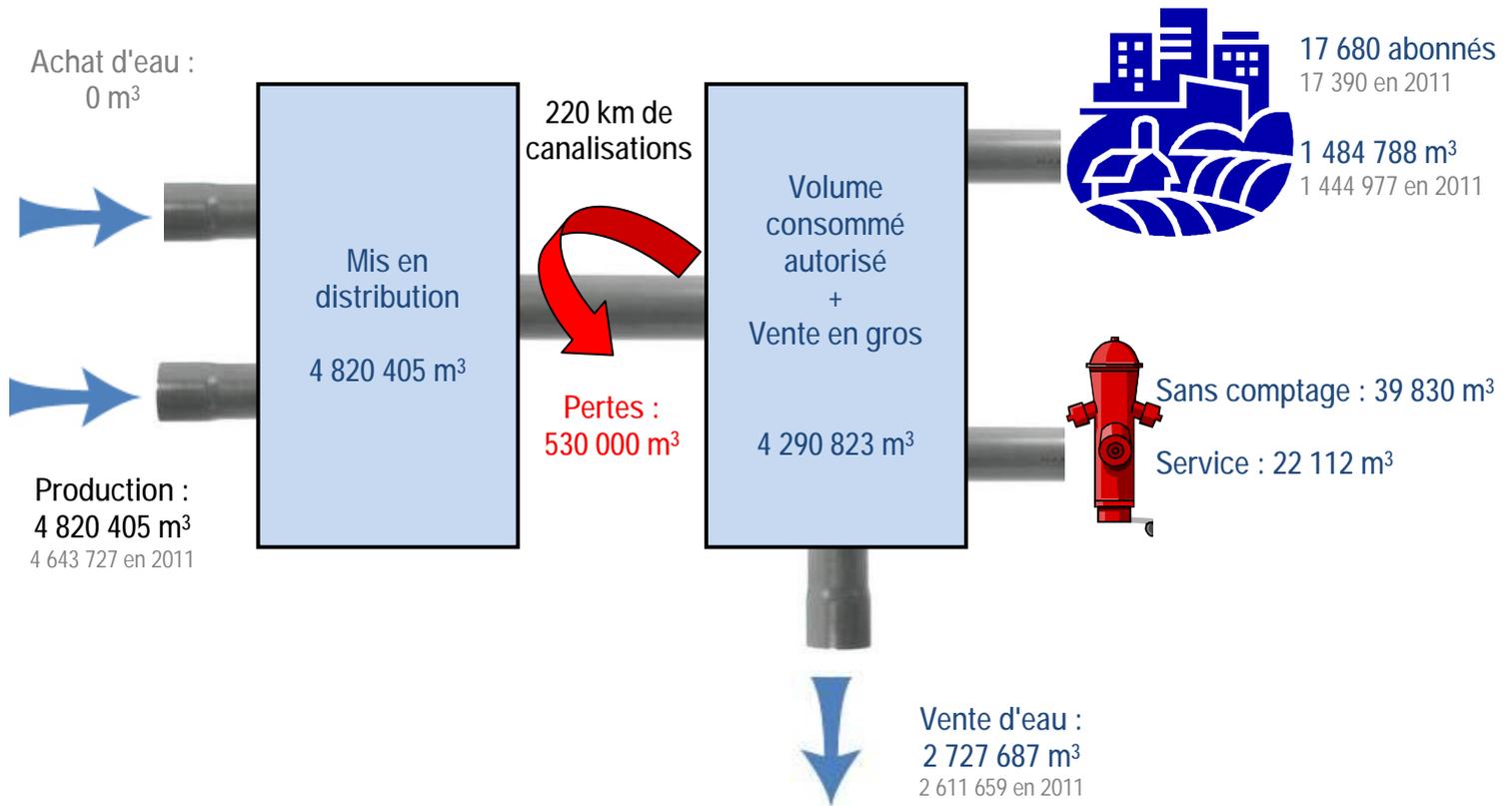
Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée

Sans

objet.



CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE EN COURS





ZOOM SUR LA RÉGLEMENTATION 2012

Décret n°2012-97 du 28 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

Gestion patrimoniale des réseaux obligatoire et pénalités financières applicables à un réseau de distribution d'eau potable avec un rendement < à 85% (sauf cas particuliers) sans plan d'action.

Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du livre V du Code de l'Environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution

Définitions et encadrement des travaux à proximité de réseaux (DT et DICT, données de localisation, processus d'amélioration continue des données cartographiques, clauses techniques et financières à respecter...). Une norme reprenant ces différents points est également rendue obligatoire par cet arrêté.

Décret n°2012-970 du 20 août 2012 relatif aux travaux effectués à proximité des réseaux de transport et de distribution

Assouplissement de la réforme anti-endommagement des réseaux (dispense de versements au guichet unique...) pour les exploitants de réseaux de faible dimension, de réseaux implantés sur une parcelle non librement accessible au public ou encore de réseaux électriques très basse tension

Arrêté du 3 septembre 2012 fixant le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L554-5 du code de l'environnement

Barème 2012 hors taxes des redevances de financement du guichet unique intéressant les exploitants d'ouvrages ainsi que les personnes souhaitant un accès annuel aux données de ce télé service.

Décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur

Modalités à suivre lors d'une augmentation anormale de la consommation (avis d'information, attestation de réparation, vérification du compteur...) et non prise en compte des volumes d'eau imputables à ces fuites dans le calcul de la redevance assainissement.

Loi n°2013-312 du 15 avril 2013 (art. 19)

Rend inapplicable le décret n°2008-780 du 13 août 2008 réglementant notamment les coupures d'eau.



''
**COMPLEMENTS AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE POUR LA PRESENTATION EN COMMISSION CONSULTATIVE**

Les indicateurs suivants correspondent au complément à intégrer dans les rapports soumis à l'examen de la commission consultative :

<i>Indicateur</i>	<i>Valeur</i>
Taux d'occurrence des interruptions non programmées <i>nombre d'interruptions / 1000 abonnés</i>	1,98
Délai maximal d'ouverture d'un branchement	1 jour
Taux de respect de ce délai	100 %
Durée d'extinction de la dette de la collectivité <i>encours total de la dette / épargne brute annuelle *</i>	5,3 ans
Taux d'impayés <i>hors branchements et travaux divers</i>	0,13 %
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations	Oui
Taux de réclamation <i>nombre de réclamations / 1000 abonnés</i>	<i>Valeur fournie par l'exploitant incohérente (0,28) dans la continuité de celle fournie en 2010 et 2011</i>

* données issues du compte administratif 2012 :

Dépenses prises en compte : 639 064 €, hors vrt à la section d'investissement

Recettes prises en compte : 798 395 € + 46 720 € d'amortissements de subventions + 17 442 € autres

Dette prise en compte : 1 180 870 €



""

ANNEXE
COMPLEMENTS AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE

VISITE DES OUVRAGES

Les ouvrages suivants ont fait l'objet d'une visite de contrôle par GETUDES Consultants le 11 avril 2013 :

- Réservoir de St Pierre
- Compteur de la bâche du Stade de Médis
- Forage du Marché de Gros



COMPTES DE RESULTATS

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des charges présentées par le Délégué dans ses comptes annuels :

Rubrique	Comptes prévisionnels année médiane 2015	Résultats 2011	Résultats 2012
Personnel	386 873	528 661	599 757
Achats d'eau	0	14 296	(2 578)
Énergie	101 191	175 551	183 889
Produits de traitement	31 572	7 344	8 808
Analyses	32 600	55 714	60 976
Sous traitance	62 445 + 68 000	203 330	167 466
Locations, locaux	29 000	58 214	23 956
Entretien	33 500		
Assurances	13 500	49 494	36 437
Informatique	129 763	56 190	73 133
Véhicules	35 356	41 489	60 480
Télécom	15 000	34 059	41 031
Impôts	65 001	48 620	69 400
Autres	23 733	(53 163)	(38 447)
Redevances contractuelles			1 000
Frais centraux	41 969	90 243	66 974
Garantie de renouvellement	13 682	56 422	57 424
Fonds de renouvellement	364 950	390 016	403 772
Investissements		18 342	30 887
Créances irrécouvrables		8 255	5 895
Total	1 372 008	1 783 077	1 850 260
Résultat		(308 746)	(237 191)

Commentaire : en complément du CARE 2012 présenté dans le RAD par le délégué, le compte de résultats de la société R2E sera examiné dès que disponible.

"

ANNEXE
COMPLEMENTS AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE D

CONTRÔLE DE L'ACTUALISATION DES TARIFS 2013

Article du contrat article 40

Périodicité semestrielle annuelle au 1er janvier

Références dernières valeurs des indices connues

Tableau d'actualisation des tarifs

poids	contrôle formule K						K	part
	fixe	ICHT-E	35-10-01	FSD2	TP10A	IM		
Valeurs 0	0,15	0,41	0,05	0,28	0,08	0,03	1,000000	30,
janv-11		100,2	105,2	113	122,2	1,6437	1,030135	31,
janv-12		102	110,4	119,2	126,9	1,7455	1,066334	32,
janv-13		105	117,1	125,5	131,2	1,8723	1,090834	32,
janv-14		107,9	120,7	129,1	134,3	1,8708		
janv-15								
janv-15								

Commentaire : R2E ne fournit pas sa grille d'actualisation pour l'année 2013. Toutefois les tarifs présentés GETUDES Consultants.